

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 26.08.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** FloorPro Nettoyant neutre RM 746**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conserver hors de portée des enfants.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher S.A.S.

Z.A. des Petits Carreaux

5, avenue des Coquelicots

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33-1-4399-6770

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-759

Internet: www.karcher.com**Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident
appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 26.08.2025

Nom du produit FloorPro Nettoyant neutre RM 746

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Indications complémentaires:
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description : Produit de nettoyage.

Composants dangereux:

CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 120313-48-6	ethoxylate d'alcool gras Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	≥2,5-<5%
CAS: 111905-53-4	Alcools ramifiés et linéaires en C13-15, butoxylés et éthoxylés Aquatic Acute 1, H400; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques	<5%
agents conservateurs (SODIUM PYRITHIONE, BENZISOTHIAZOLINONE), parfums	

- Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 26.08.2025

Nom du produit FloorPro Nettoyant neutre RM 746

(suite de la page 2)

- **après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 26.08.2025

Nom du produit FloorPro Nettoyant neutre RM 746

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	DNEL	3,8 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	136,25 mg/kg×d (employé)
		68,1 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	26,9 mg/m3 (employé)
		6,6 mg/m3 (consommateur)

· PNEC	
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium	
PNEC	0,23 mg/l (freshwater)
	0,023 mg/l (marine water)
	100 mg/l (STP)
PNEC sediment	0,862 mg/kg (freshwater)
	0,086 mg/kg (marine water)
PNEC soil	0,037 mg/kg (soil)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :** Non nécessaire.
- **Matériau des gants** Non nécessaire.
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Non nécessaire.
- **Protection des yeux/du visage** Non nécessaire.

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 26.08.2025

Nom du produit FloorPro Nettoyant neutre RM 746

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- État physique : Liquide
- Couleur : vert
- Odeur : fruitée
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion : 0 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : non déterminé
- Inflammabilité : Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- inférieure : Non déterminé.
- supérieure : Non déterminé.
- Point d'éclair : non applicable
- Température d'inflammation : pas applicable
- Température de décomposition : Non déterminé.
- pH à 20 °C : 9,2
- valeur du pH 1 %: 7-9
- Viscosité :
- Viscosité cinématique : Non déterminé.
- dynamique à 20 °C: 3,5 mPas
- Solubilité
- l'eau : entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) : Non déterminé.
- Pression de vapeur : Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 1,011 g/cm³
- Densité relative. : Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- Densité de vapeur relative : Non déterminé.
- Caractéristiques des particules : Non applicable.

· 9.2 Autres informations

- Aspect: liquide
- Forme :
- Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.
- Température d'auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en solvants :
- VOCV (CH) : 0,00 %
- Modification d'état
- Vitesse d'évaporation. : Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 26.08.2025

Nom du produit FloorPro Nettoyant neutre RM 746

(suite de la page 5)

- Informations concernant les classes de danger physique
 - Substances et mélanges explosibles néant
 - Gaz inflammables néant
 - Aérosols néant
 - Gaz comburants néant
 - Gaz sous pression néant
 - Liquides inflammables néant
 - Matières solides inflammables néant
 - Substances et mélanges autoréactifs néant
 - Liquides pyrophoriques néant
 - Matières solides pyrophoriques néant
 - Matières et mélanges auto-échauffants néant
 - Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
 - Liquides comburants néant
 - Matières solides comburantes néant
 - Peroxydes organiques néant
 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
 - Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (can)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 26.08.2025

Nom du produit FloorPro Nettoyant neutre RM 746

(suite de la page 6)

3811-73-2 pyrithione de sodium

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	790 mg/kg (ATE)

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

LC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48 h (statique)	>100 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

120313-48-6 ethoxylate d'alcool gras

LC50/96 h (statique)	>0,1-1 mg/l (Brachydanio rerio)
EC50/48 h	>1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)
EC50/72 h	>0,1-1 mg/l (Aquatic plants)
EC10/72 h	>0,1-1 mg/l (Plantes aquatiques)

3811-73-2 pyrithione de sodium

LC50/96 h	0,00767 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)
EC50/48 h	0,022 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72 h	0,46 mg/l (F29) (OECD 201)
NOEC	0,08 mg/l // 72 h (F29) (OECD 201)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 26.08.2025

Nom du produit FloorPro Nettoyant neutre RM 746

(suite de la page 7)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Valeur DCO :** 190000 mg/l

- **Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- **Catalogue européen des déchets**

20 01 30	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
----------	---

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 26.08.2025

Nom du produit FloorPro Nettoyant neutre RM 746

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
· ADR, IMDG, IATA néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· ADR, IMDG, IATA néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
· ADR, IMDG, IATA néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement** Non applicable.
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
 - Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - Règlement (CE) No 648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 03.10.2025

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 26.08.2025

Nom du produit FloorPro Nettoyant neutre RM 746

(suite de la page 9)

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Contact :

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 4**· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0-011-134-0 RM 746/18 2-857